



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale, de l'Équité sociale et territoriale



## RAPPORT DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

### T2 et T3

**pistes**      **Energie**      **Eau**      **Entrepreneariat**

**Santé**      **Education**      **Equipements**

PUDC Sénégal      +221 78 638 02 26      <https://pudc.sec.gouv.sn/>

## Table des matières

Sigles et abréviations .....	3
Fiche synoptique du projet .....	5
<b>I. Contexte et justification.....</b>	<b>6</b>
<b>II. Résumé des composantes du PA-PUDC/BAD.....</b>	<b>7</b>
<b>III. Cadre et plans d’engagement et de ES du PA-PUDC.....</b>	<b>8</b>
3.1. Rappel des dispositions de l’accord de financement.....	8
3.2. Rappels des orientations ES du REP et annexes .....	9
3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES du PUDC.....	10
<b>IV. Suivi global de la mise en œuvre du PCGES du PUDC 2 .....</b>	<b>11</b>
<b>V. Plan de surveillance et de suivi environnemental et social du PA-PUDC.....</b>	<b>13</b>
<b>VI. Etat de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales du PA-PUDC/BAD</b> 15	
<b>VII. Suivi mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et en</b> <b>ingénierie sociale.....</b>	<b>20</b>
<b>VIII. Volet Ingénierie sociale.....</b>	<b>25</b>
8.1. Etablissement de la situation de référence dans la zone d’intervention du cabinet MSA... 25	
8.2. Rencontres villageoises d’information et de remobilisation des SAR .....	26
<b>8.3. Genre et inclusion sociale .....</b>	<b>26</b>
<b>IX. Points d’attention et de non-conformité notés .....</b>	<b>27</b>
<b>X. Stratégie de prise en charge des non conformités notées .....</b>	<b>27</b>
<b>XI. Conclusion Perspectives et recommandations .....</b>	<b>28</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>30</b>
Annexe 1 : Note explicative screening.....	30
Annexe 2 : Formulaire de tri environnemental et social .....	31
République du Sénégal.....	31
Un Peuple – Un But – Une Foi .....	31
Annexe 3 : Fiche de prospection et de validation site .....	37
République du Sénégal.....	37
Un Peuple – Un But – Une Foi .....	37
Annexe 4 : Guide de consultation des parties prenantes secondaires.....	41
Annexe 5 : Modèle Procès-verbal consultation parties prenantes principales .....	42

## Sigles et abréviations

ANRAC	:	Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
APD	:	Avant-Projet Détaillé
AREP	:	Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation
CT	:	Collectivité Territoriale
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCI	:	Budget Consolidé d'Investissement
BID	:	Banque Islamique de Développement
BT	:	Basse Tension
CAT	:	Cellule d'Appui Technique
CMR	:	Cadre de Mesure des Rendements
CRSE	:	Comité Régional de Suivi Environnemental et Social
CSS	:	Conséquences du Changement Climatique
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DREEC	:	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols
EES	:	Evaluation Environnementale Stratégique
ES	:	Environnement et Social
ES HSS	:	Environnemental et Social Hygiène Sécurité et Santé
FSD	:	Fonds Saoudien de Développement
GES	:	Gestion Environnementale et Sociale
GdS	:	Gouvernement du Sénégal
HSE	:	Hygiène Sécurité et Santé
ICPE	:	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEC	:	Information-Education-Communication
IFAN	:	Institut Fondamental d'Afrique Noire

IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
MO	:	Mise en Œuvre
MSA	:	Malick Sow et Associés
MT	:	Moyenne Tension
OP	:	Complexe Opérationnel
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
PA	:	Projet d'Appui
PAC	:	Périmètre Agricole Communautaire
PCGES	:	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PEES	:	Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNB	:	Programme National de Biogaz
PP	:	Partie Prenante Principale
PS	:	Partie Prenante Secondaire
PRI	:	Pôle Régional d'Intervention
PTA	:	Plateforme de Transformation Agricole
PUDC	:	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PV	:	Procès-Verbal
REP	:	Rapport d'Évaluation de Projet
SAMV	:	Système adduction d'eau Multi Villages
SAR	:	Société Agricole Rurale
SSI	:	Système de Sauvegarde Intégré
T2	:	Trimestre 2
T3	:	Trimestre 3
UCAD	:	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGP	:	Unité de Gestion du Projet

## Fiche synoptique du projet

<b>Pays</b>	Sénégal
<b>Ministère Tutelle</b>	Ministère du Développement communautaire, de la Sociale nationale, de l'Équité sociale et territoriale
<b>Nom du Programme</b>	Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)
<b>Titre du projet</b>	Projet d'Appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PA-PUDC)
<b>Partenaire</b>	Banque Africaine de Développement (BAD)
<b>N° accord de prêt</b>	P-SN-KZO-004 ; 2000200003052
<b>Dates clés</b>	Approbation : 27/09/2018 Signature : 02/10/2018 Publication EES : 24/08/2018 Entrée en vigueur : 19/12/2018 Premier décaissement : 10/07/2019 Clôture prévisionnelle : 31/12/2022 Clôture prolongation : 31/12/2024
<b>Durée initiatiale</b>	4 ans (48 mois) : Décembre 2018-Décembre 2022
<b>Durée après Prolongation</b>	6 ans (48 mois) : Décembre 2018-Décembre 2024
<b>Coûts totaux du projet</b>	<b>45 275 722 325 CFA (69 080 000 EUR) dont :</b> - 39 334 200 000 F CFA (60 000 000 EUR), BAD - 5 945 522 325 F CFA (9 069 241 EUR) Etat Sénégal.
<b>Objectif du programme</b>	Contribuer à améliorer durablement les conditions de vie socio-économiques et sanitaires des populations en milieu rural.
<b>Effets attendus</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Meilleur accès des populations aux infrastructures socio-économiques de base</li> <li>2. Meilleur accès des populations aux infrastructures routières et énergétiques ;</li> <li>3. Meilleur accès aux marchés et accroissement des revenus des producteurs.</li> </ol>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 300 km de pistes rurales</li> <li>- Réalisation de 40 SAMV (forages et châteaux d'eau avec réseaux de distribution et ouvrages connexes)</li> <li>- Electrification de 180 villages dont 150 par réseau MT/BT et 30 par voie solaire</li> <li>- Acquisition de 500 équipements de transformation post-récolte</li> <li>- Mise en place de 40 SAR, l'aménagement et la mise en valeur de 40 périmètres à vocation agricole</li> <li>- Réalisation et équipement de 25 plateformes de services</li> <li>- Construction de 20 postes de santé équipés</li> <li>- IEC, Etudes et Renforcement de capacité des acteurs</li> </ul>
<b>Régions d'intervention</b>	Zone Sud : Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Zone Centre : Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Zone Est : Tambacounda, Kédougou Zone Nord : Louga et Matam.
<b>Catégorie E&amp;S</b>	- Programme de Catégorie 2 « Projets à risques modérés »

## I. Contexte et justification

Depuis 2015, le Gouvernement du Sénégal s'est résolument engagé dans la voie de l'accélération du développement communautaire à travers le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) en boostant l'économie de la plupart des communes rurales par le renforcement de leur environnement socio-économique, la construction d'infrastructures socio-économiques de base et l'implication des acteurs locaux dans le développement économique et social de leurs localités. Ceci a comme point de mire la réalisation du Plan Sénégal Émergent (PSE) à l'horizon 2035.

Dans ce processus, les partenaires techniques et financiers comme la Banque Africaine de Développement (BAD) ont apporté leur contribution au Gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre de la seconde phase du PUDC entamé depuis 2018. La BAD a accordé au Gouvernement du Sénégal (GdS) un crédit de soixante millions d'euros pour contribuer à la mise en œuvre de la seconde phase à travers le Projet d'Appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PA-PUDC).

Ainsi, beaucoup de localités dans les régions d'intervention du PA-PUDC vont bénéficier de l'accompagnement de la Coordination Nationale du programme pour la mise en place de périmètres agricoles communautaires (PAC) ; la réalisation de forages et d'infrastructures d'alimentation en eau potable ; la construction et l'équipements de plateformes de transformation agricoles (PTA) ; l'acquisition d'équipements de transformation pour les femmes et les jeunes ; la réalisation de pistes rurales et l'électrification de certaines localités par centrales solaires ou par réseau MT/BT ; la construction de postes de santé équipés et d'écoles.

Toutefois, les réalisations du PA-PUDC pourraient impacter négativement l'environnement et le milieu socioéconomique. Afin de minimiser ces effets négatifs potentiels, le programme a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) en 2017, conformément à la réglementation nationale.

Concernant l'implication des partenaires techniques et financiers dont la Banque Africaine de Développement (BAD), le programme tient compte du système de sauvegarde intégré de la banque particulièrement aux sauvegardes opérationnelles pertinentes pour le PA-PUDC. Globalement, le programme a été classé à la catégorie 2 au titre du système de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD, ce qui correspond à la catégorie retenue par le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique dans le cadre de l'EES du programme. Le résumé de l'évaluation EES a été publié sur le site Web de la Banque à la date du 24 août 2018.

Les résultats de l'EES et du Rapport d'Evaluation du Projet (REP) montrent que les impacts environnementaux et sociaux négatifs du programme sont jugés mineurs et très éphémères. Ils sont essentiellement observés au cours des travaux puisque l'essentiel des infrastructures viennent apporter une solution qui améliore de manière substantielle les conditions de vie des populations rurales (désenclavement des villages, accès à l'eau et à l'électricité, aux structures de santé, l'augmentation des revenus et à un meilleur statut nutritionnel).

Dans le cadre de la phase II du PUDC, la gestion environnementale et sociale du PUDC repose sur la mise en œuvre de la composante 4 du programme relatif à l'environnement et la promotion d'une économie verte. Cette composante est scindée en deux volets à savoir : i) le volet mis en œuvre du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et ii) le volet promotion d'une économie verte.

La mise en œuvre du PCGES de l'EES et du PGES du PA-PUDC contribuent à la réalisation des objectifs du programme par l'atteinte des résultats intermédiaires du cadre de mesure des rendements à savoir : i) les ressources naturelles et les écosystèmes dans les sites d'intervention du programme sont préservés et/ou restaurés » et ii) les impacts négatifs des travaux et des projets sont atténués et des emplois dans le domaine de l'économie verte sont créés.

La démarche consiste dans un premier temps à veiller à la prise en compte du volet environnement dans tout le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation des activités du programme.

Le PUDC est responsable de mettre en œuvre le PGES et de se conformer aux indicateurs identifiés dans les documents d'exécution de projet, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt. Aussi, étant classé à la catégorie 2, le PUDC doit rendre compte à la BAD de la mise en œuvre du PCGES dans les rapports trimestriels qu'il soumet régulièrement à la Banque.

Durant le premier trimestre, avec la mise en place des ressources financières, les activités de de suivi environnemental et de gestion des ressources naturelle menées, sont l'organisation de l'atelier national à Thiès par la DEFCCS pour le démarrage des travaux et la mission de suivi environnement et social de quelques réalisations du PUDC dans les régions de Kolda et Tambacounda par la DEEC. A

Ce présent rapport est préparé dans ce contexte pour rendre compte des résultats obtenus au courant des trimestres 2 et 3 de l'année 2022.

## II. Résumé des composantes du PA-PUDC/BAD

Le tableau ci-dessous présente le résumé des différentes composantes du PA-PUDC.

Tableau 1 : Composantes et sous-composantes du PA PUDC

Composantes	SOUS-Composantes
<b>A. Chaînes de valeur et Développement</b>	<b>Chaînes de valeur agricoles</b> (i) Accompagnement pour la mise en place de 40 Sociétés Agricoles Rurales (SAR) ; (ii) Mise en œuvre de 40 périmètres horticoles (5 - 10 hectares) à vocation agricole y compris les équipements d'irrigation, (iii) Accompagnement pour la mise en valeur de 40 périmètres horticoles; (iv) Appui à la mise en marché de la production des SAR (ciblage et actualisation) ; (v) Accompagnement des porteurs de projets ; Fond pour le financement de projets ; (vi) Acquisitions de Kits d'amorçage pour l'appui aux jeunes et aux femmes ; (vii) Construction de 30 magasins de stockage de produits agricoles ; (viii) Construction de 5 magasins de conditionnements des produits agricoles ; (ix) Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place des plateformes agricoles ; (x) Mise en place de 25 plateformes agricoles ; (xi) Acquisition de lots

<p><b>des Infrastructures</b></p>	<p>d'équipements pour les 25 plateformes agricoles ; (xii) Acquisition de 500 équipements de transformation pour les femmes et les jeunes ; (xiii) Formations pour les membres du comité de gestion des plateformes agricoles et des équipements de transformation ; (xiv) Formation pour les opérateurs des machines des plateformes agricoles ; (xv) Formation des gestionnaires des mini laiteries.</p> <p><b>Infrastructures routières et énergétiques</b> (i) Réalisation de 300 km de pistes rurales ;(ii) Appuis aux groupements et Comités d'entretien des pistes ; (iii) Réalisation de 30 centrales solaires photovoltaïques (PV) ; (iv) Pose de 300 Km de réseaux Moyenne Tension (MT) ; (v) Pose de 300 km de réseaux Basse Tension (BT) ; (vi) Acquisitions de 150 Postes H61 ; (vii) Installation du réseaux électriques intérieurs pour 3 000 ménages vulnérables.</p> <p><b>Amélioration des services sociaux de base</b> : (i) Réalisation d'études géophysiques pour la confirmation des sites de forages ; (ii) Réalisation et équipements de 40 forages neufs ; (iii) Réalisation et équipements de 40 Châteaux d'eau ; (iii) Pose de 500 km de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable ; (iv) Réalisation de 80 abreuvoirs ; (vi) Réalisation de 40 prises de charrette; (vii) Réalisation de 40 branchements scolaires ; (viii) Réalisation de 40 édicules scolaires ; (ix) Réalisation de 600 bornes fontaines (x) Réalisation et équipements de 20 postes de santé incluant le paquet minimum d'activité de santé/nutrition.</p>
<p><b>B. IEC, Etudes et renforcement de capacités</b></p>	<p><b>IEC sur le projet, Sensibilisation, Changement de Comportement;</b> (i) Appui à la formation pour 100 agents des services déconcentrés ; (ii) Renforcement des Capacités de 50 Collectivités territoriales ; (iii) Formations des Formatrices pour 250 Groupements féminins ; (iv) Etude du coût de la faim ; (v) Formation de 150 ASC dans la zone du projet ; (vi) Suivi-promotion de la croissance-Eveil-Prise en charge de la maladie ; (vii) Appuis Institutionnels pour les services sectoriels ; (viii)Appui aux cantines scolaires dans 2 régions ; (ix) Appui à la mise à jour du RNU (Enquête); (x) Etudes d' impact sur la pauvreté et la protection sociale ; (xi) Renforcement des capacités des mutuelles de santé ; (xii)Appuis Institutionnels à ANRAC.</p>
<p><b>C. Gestion du Projet</b></p>	<p>i) Salaires des membres de l'UGP ; (ii) Consommables Informatiques et bureautiques ; (iii) Acquisitions de Véhicules ; (iv) Carburants, Entretien et Réparations véhicules ; (v) Lancement du projet, Communication, Publicité, Enquête ; (vi) Appuis aux services déconcentrés pour le suivi et la supervision du projet ; (vii) Divers (Frais de mission, autres...) ; (viii) Activités de suivi évaluation du projet ; (ix) Assistance à la mise en œuvre du PGES ; et (x) Audit du projet.</p>

### III. Cadre et plans d'engagement et de ES du PA-PUDC

#### 3.1. Rappel des dispositions de l'accord de financement

Le chapitre 5 de l'accord de financement présente les engagements du Gouvernement du Sénégal (GdS) libellés en deux sections.

Les engagements en matière de sauvegardes environnementales et sociales sont traités au niveau de la section 5.02. Il s'agit de :

- Exécuter le projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), aux Politiques de sauvegardes de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour la Banque, sur le fond et la forme ;
- Préparer et soumettre à la Banque, dans le cadre du Rapport de Projet mentionné à la section 8.01 (Rapports de projet) du présent accord, des rapports **semestriels** sur la mise en œuvre du PGES, y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives qui y ont été apportées ;
- S'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition y relative, totalement ou partiellement, sans l'accord préalable écrit de la Banque ; et
- Collaborer entièrement avec la Banque dans le cas où la mise en œuvre du Projet ou tout changement dans son champ d'application entraîne, de façon imprévue, le déplacement et/ou la réinstallation de population et s'engage à ne débiter de travaux dans la zone affectée par la mise en œuvre du projet.

**NB :** Malgré qu'il soit mentionné dans l'accord de prêt, la soumission de rapport semestriel, le PUDC classé catégorie 2 selon le SSI est tenu de présenter un rapport trimestriel conformément aux Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale (PEES) de la banque.

### 3.2. Rappels des orientations ES du REP et annexes

Le rapport d'évaluation du PA-PUDC présente, au niveau du chapitre « Faisabilité du projet », un certain nombre de dispositions sur le plan de la conformité vis-à-vis aux systèmes de sauvegardes environnementales et sociales, aux politiques de sauvegardes climatiques et selon le système de catégorisation genre « gender marker system » de la BAD. Les conclusions validées sur le plan environnemental et social sont :

- Le PUDC a été classé à la catégorie 2 au titre du système de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque, ce qui correspond à la catégorie retenue par les services de l'environnement du pays ;
- Le programme fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique dont le rapport est validé par le pays ; le résumé de l'évaluation environnementale stratégique a été publié sur le site Web de la Banque à la date du 24 août 2018 ;
- Les impacts environnementaux et sociaux négatifs du programme sont jugés mineurs et très éphémères. Ils seront essentiellement observés au cours des travaux puisque l'essentiel des infrastructures viennent apporter une solution qui améliore de manière substantielle les conditions de vie des populations rurales (désenclavement des villages, accès à l'eau et à l'électricité, aux structures de santé, aux revenus et à un meilleur statut nutritionnel).

L'identification des risques et l'analyse de la sensibilité climatique du programme ont été réalisées, conformément aux Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation (AREP) et au Système de Sauvegarde contre les Conséquences du Changement Climatique (CSS). Sur cette base de l'analyse préliminaire des activités du projet, il faut globalement retenir que :

- certaines activités sont plus sensibles que d'autres, les pistes et les ouvrages hydrauliques seront plus climato-sensibles que les autres infrastructures ;
- les pistes qui seront réalisées intégreront dans leur conception des ouvrages pour assurer l'écoulement normal des voies d'eau qui les traversent ;
- les profils longitudinaux des pistes seront orientés pour faciliter une évacuation des eaux qui tombent ou ruissellent sur la couche de roulement ;

- les matériaux de constructions qui seront utilisés devraient favoriser un bon niveau de compactage capable de renforcer l'adhésion de différentes particules primaires afin de réduire leur effritement avec le battage des eaux d'averses exceptionnelles ;
- les ouvrages hydrauliques devraient cibler des nappes suffisamment productives afin d'éviter l'épuisement précoce ;
- les autres infrastructures socio-économiques seront réalisées en tenant en compte de leur probable exposition aux aléas (vents violents, hausse de température, pluviométrie exceptionnelle etc.) ;
- le projet privilégiera l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage des infrastructures socio-économiques et le fonctionnement des équipements que le programme contribuera à réaliser. Cette alternative rendra davantage propres et vertes les actions du projet.

### 3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES du PUDC

Le rapport d'évaluation environnementale et sociale du programme validé par le Ministère en charge de l'environnement et adopté par la BAD dans le cadre du PA-PUDC conclut que :

***Vu le contexte du PUDC (Programme d'Urgence), le diagnostic environnemental et sociale au tri préliminaire devra se substituer à la procédure nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale.***

D'après l'évaluation environnementale et sociale du programme, cette démarche permettra de :

- Faire le classement ICPE des projets ;
- Déterminer les projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au plan environnemental et social ;
- Identifier les mesures environnementales à appliquer le cas échéant.

Elle sera réalisée à l'aide du formulaire qui a été proposé sous la forme d'un questionnaire qui permet d'identifier les impacts environnementaux et sociaux de chaque projet (voir le formulaire de tri préliminaire en annexe mis à jour en septembre 2022). Le processus comprend :

- Le remplissage du formulaire de sélection par la DREEC avec l'appui du PRI ;
- La validation du formulaire et des mesures de GES par le CRSE ;
- La transmission du formulaire au Programme via la DEEC.

Pour rappel, l'activité de tri préliminaire devra se dérouler en présence des représentants des populations bénéficiaires du projet.

Les résultats de ce travail devront permettre au programme de finaliser les clauses environnementales et autres mesures environnementales et sociales à intégrer dans les DAO avec les mesures spécifiques tirées du tri préliminaire qui devront compléter et préciser les mesures générales listées dans l'évaluation environnementale et sociale.

**NB** : L'EES mentionne le remplissage du formulaire de screening par la DEEC, la validation par le CRSES et la transmission au PNUD. Cependant, il faut retenir que le

formulaire sera renseigné par le programme avec l'implication des acteurs concernées et transmis au PUDC compte tenu du changement de l'organisation du programme. L'EES doit être légèrement modifiée pour remplacer le PNUD par l'Unité de Gestion du Programme au niveau de l'organisation et le pilotage du programme.

#### IV. Suivi global de la mise en œuvre du PCGES du PUDC 2

Le suivi global de la mise en œuvre des aspects de sauvegardes environnementales et sociale du programme porte sur le bilan des résultats intermédiaires à l'échelle du programme et particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Environnement et Economie verte ». Il s'agit du suivi du niveau d'atteinte des indicateurs liés à cette composante au niveau du cadre de mesure des rendements du document de projet de la phase 2.

Comme dans la réalisation de la première phase, la mise en œuvre de la seconde phase est adossée à des principes directeurs, élevés au rang de règles de gestion du processus de mise en œuvre du PUDC. Il en est ainsi de l'évaluation rigoureuse des impacts négatifs pouvant découler des interventions du PUDC et la mise en œuvre de mesures d'atténuation ou d'évitement efficaces à l'implication directe des acteurs en charge de la politique environnementale et forestière du gouvernement.

Les avancées significatives attendues de l'intervention du programme au niveau de cette composante concernent la lutte contre la déforestation, la désertification, la protection de la biodiversité, la promotion des énergies propres et renouvelables, la protection des écosystèmes naturelles, la lutte contre la pollution, la protection des personnes et leurs biens dans les zones d'intervention du programme.

Les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à la préservation et la restauration de l'environnement, dans les domaines de la production agricole au niveau des PAC, de la transformation agroalimentaire avec les PTA et les équipements de transformation post-récoles, les opportunités d'affaires autour des réalisations de piste, d'électrification solaire... Les emplois verts ciblés dans le cadre du PUDC permettent de :

- Améliorer une utilisation efficiente de l'énergie et de matières premières ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
- Minimiser les déchets et la pollution ;
- Protéger et restaurer les écosystèmes ;
- Contribuer à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Cependant, des efforts importants doivent être consentis dans le suivi des reboisements de plants forestiers et fruitiers et de plantation de mangrove, la lutte contre les feux de brousse, l'adaptation aux changements climatiques et la promotion d'une économie verte eu égard aux engagements souscrits dans les documents de références du programme et les opportunités de promotion d'emplois.

Le suivi environnemental et social du programme est quotidien en plus de la collaboration avec le cabinet MSA et l'ANRAC, des efforts sont faits en matière d'amélioration de l'accès à l'information par

la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes pour un accès durable des communautés aux services sociaux de base et le renforcement de la protection sociale qui demeurent des priorités pour le programme, en vue de répondre aux attentes en matière de développement du capital humain, déterminant essentiel de la transformation sociale de l'économie.

L'évaluation du rendement global du programme sur le plan environnement et économie verte est liée au niveau d'atteinte des résultats intermédiaires suivants :

- Les ressources naturelles et les écosystèmes dans les sites d'intervention du programme sont préservés et/ou restaurés » et ;
- Les impacts négatifs des travaux et des projets sont atténués et des emplois dans le domaine de l'économie verte sont créés.

Le suivi environnemental est adossé à l'**Extrant 600** du cadre de mesure des rendements à savoir : *« les mesures générales contenues dans le plan cadre de gestion environnementale et sociale sont mises en œuvre et des activités dans le domaine de l'économie verte sont promues ».*

Les efforts déployés par la Coordination nationale au courant de cette période s'inscrivent dans la dynamique visant à garantir, en collaboration avec les autres compétences internes et toutes les parties prenantes de par leurs interventions, l'atteinte des indicateurs suivants :

- 100 % des sous-projets sont soumis à un screening environnemental et social en collaboration avec la DEEC et les DREEC ;
- 100% des plans de gestion environnementale et sociale des entreprises sont mis en œuvre en collaboration avec les missions de contrôle sous la supervision de la **Cellule d'Appui Technique (CAT)** ;
- 150 projets de promotion des bio gaz réalisés en partenariat avec le programme national de bio gaz (PNB) ;
- 300 ha reboisés avec l'accompagnement de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS).

Le tableau suivant présente le cadre de mesure de rendements (CMR) global de la composante Environnement et économie verte. L'atteinte de ces résultats par la réalisation des extrants ci-après est attendue de l'intervention des partenaires techniques et financiers qui appuient le gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre de la phase 2 du programme. Il s'agit de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID) et du Fonds Saoudien pour le Développement (FSD). En outre, l'Etat apporte une contribution importante à travers le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Tableau 2 : Plan de suivi des indicateurs environnementaux et sociaux du PUDC

Indicateurs	Cibles	Niveau atteint	Fréquence	Moyens de vérification
Respect conformité environnementale au niveau de tous les sites de réalisation de sous-projets	100%		Trimestrielle	Rapport de suivi de conformité
Nombre de sous-projets ayant satisfaits aux clauses environnementales contenues dans le PGES réceptionné	100%		Mensuelle	Rapport de mise en œuvre du PCGES et des PGES
			Annuelle	PV de réception des sous-projets
Nombre d'emplois dans le domaine de l'économie verte	750		Annuelle	Enquête auprès des bénéficiaires et promoteurs
Tous les sous-projets sont soumis à un screening	100%		Semestrielle	Rapports de screening validés
Le PGES de chaque sous-projet est mis en œuvre	100%		Semestrielle	Rapports de mis en œuvre PGES et rapports de suivi
Nombre de sous-projets de biogaz mis en œuvre	150			Rapports d'exécution
Nombre d'hectares reboisés avec du gommier	300		Semestrielle	Rapports d'exécution

Une démarche de suivi des indicateurs a été mise en place pour assurer la collecte et le renseignement du niveau d'atteinte de chaque indicateur.

#### v. Plan de surveillance et de suivi environnemental et social du PA-PUDC

Le suivi environnemental et social du PGES du PA-PUDC repose sur le plan présenté dans le tableau suivant où les types d'intervention du projet sont définis. La stratégie de prise en compte des mesures est clairement indiquée dans le plan en neuf points. Aussi, les parties prenantes impliquées sont clairement identifiées et leurs responsabilités précisées pour l'exécution, la surveillance ou le suivi des mesures préconisées.

Tableau 3: Plan de surveillance et de suivi environnemental et social prévu dans le REP

Volets	Mesures atténuations et bonification et stratégie de MO	Responsable		
		Exécution	Surveillance	Suivi
<b>1. Electrification</b> (Réseaux MT/BT et solaire)	<b>1.</b> Tri préliminaire-Présélection du sous projet-Classification Environnementale et Sociale du Sous-projets	DEEC/DREECU GP-PUDC	UCG-PUDC BAD	DEEC/DREEC
	<b>2.</b> Intégration des mesures environnementales dans le design des projets	UGP-PUDC	BAD	UGP-PUDC DEEC/DREEC
	<b>3.</b> Insertion des clauses environnementales générales et spécifiques au niveau des DAO et clauses contractuelles des marchés	UGP-PUDC	BAD	UGP-PUDC DEEC/DREEC
<b>2. Pistes rurales</b>	<b>4.</b> Documents d'exécution (PGES chantier-Rapports mensuels de MO PGES + Annexes)	Entreprises	Missions de contrôles UGP-PUDC	UGP-PUDC DEEC/DREEC
	<b>5.</b> Autorisations administratives diverses : ICPE-Mines-Eaux et Forêts-Hydraulique-CT...)	Entreprises Services déconcentrés concernés	Missions de contrôles UGP-PUDC	UGP-PUDC DEEC/DREEC
<b>3. Hydraulique</b> (Forages châteaux d'eau)	<b>6.</b> Gestion des risques, nuisances et pollution liés à l'exécution des chantiers (élimination des déchets solides, stockage des hydrocarbures et huiles usées)	Entreprises Services déconcentrés concernés	Missions de contrôles UGP-PUDC	UGP-PUDC DEEC/DREEC
	<b>7.</b> Hygiène -Santé et Sécurité du personnel et des chantiers et des équipements	Entreprises Services déconcentrés concernés	Missions de contrôles UGP-PUDC	UGP-PUDC DEEC/DREEC
<b>Chaîne de valeur</b>	<b>8.</b> Suivi de la qualité de l'air et des ambiances sonores dans les zones d'intervention : - Contrôle des émissions de poussières et des gaz à effet de serre (GES) ; - Contrôle du bruit ; - Gestion des travaux	Entreprises Mission de contrôle	Missions de contrôles UGP-PUDC	DEEC/DREEC
<b>Equipements de transformation post-récolte</b>	<b>9.</b> Campagne d'IEC, VIH/SIDA, sensibilisation à la sécurité des équipements et des infrastructures	Entreprises Mission de contrôle	Missions de contrôles UGP-PUDC	DEEC/DREEC
<b>6. Santé</b>				
<b>7. Education</b>				

## VI. Etat de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales du PA-PUDC/BAD

Le PUDC a l'entière responsabilité de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du PGES du PA-PUDC validé par la BAD et l'autorité nationale en charge de l'environnement. Le programme doit se conformer aux indicateurs de suivi identifiés dans les documents d'exécution du programme y compris le PA-PUDC, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt. Ces dispositions sont rappelées au point II) du présent rapport de suivi.

Cependant, à toutes les étapes du cycle de projet, la Banque a également des responsabilités spécifiques afin d'assurer que ses politiques soient adéquatement appliquées dans la mise en œuvre du PA-PUDC.

Le document portant Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) du SSI de la BAD décrit les différentes étapes à suivre à chaque phase du cycle de projet.

Ainsi, ce chapitre décrit les résultats en suivi environnemental et social atteints pendant la phase exécution et suivi du PA-PUDC. Cette partie du rapport décrit les activités réalisées, les leçons apprises, les entités responsables et les prochaines étapes pour le trimestre à venir.

En résumé, les points suivants sont à retenir en termes d'engagements des parties durant la phase exécution et supervision du programme.

- Le PUDC est responsable de mettre en œuvre le PGES et de se conformer aux indicateurs identifiés dans les documents d'exécution de projet, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt.
- Le PUDC doit rendre compte à la BAD de la mise en œuvre du PGES dans les rapports trimestriels qu'il soumet régulièrement à la Banque. Les résultats obtenus doivent être clairement identifiés.
- Pour le cas du PUDC classé catégorie 2, la banque peut réaliser un audit de conformité simplifié ou détaillé.

Les coûts liés à la mise en œuvre de ses engagements environnementaux et sociaux ont connu une évolution lors de la révision. Le tableau suivant présente la planification budgétaire après la révision et le bilan de la mise en œuvre des contrats, protocoles et projets de partenariat.

Tableau 4 : couts liés à la mise en œuvre du PGES PA-PUDC

Activités	Budget initial	Budget révisé	Commentaire
Mise en œuvre mesures spécifiques liées aux travaux	PM		Le coût est pris en charge dans les marchés travaux
Suivi environnemental	155 000 000	85 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un protocole d'accord de 3 ans pour un montant global de 85 520 000FCFA a été signé avec la DEEC</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> décaissement de ce partenariat a été effectué le 08 février 2022 pour un montant de 17 067 000 F</li> <li>- La fin du protocole est prévue en novembre 2023</li> </ul>
Appui à la gestion des ressources naturelles et des habitats	100 000 000	192 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un protocole d'accord de 3 ans pour un montant global de 211 093 000 F dont 192 998 000 FCFA de la Banque a été signé avec la DEFCCS</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> décaissement de ce partenariat a été effectué le 08 février 2022 pour un montant de 48 984 300 F</li> <li>- La fin du protocole est prévue en septembre 2023</li> </ul>
Assistance à la mise en œuvre des PGES	50 000 000	50 000 000	
IEC	400 000 000	400 000 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contrat de prestation de services de 15 mois pour un montant global de 236 360 000 F CFA a été signé avec le cabinet Malick Sow et Associés (MSA).</li> <li>- La fin du contrat est prévue en juin 2023</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> décaissement adossé au paiement de l'avance de démarrage a été effectué le 19 juillet 2022 pour un montant de 47 272 000 F CFA</li> <li>- Le Rapport d'Orientation Méthodologique (ROM) a été soumis en juin 2022 et le Rapport trimestriel (T1 juin-juillet-août) en septembre 2022 au PUDC</li> <li>- Les prestations relatives au du ROM d'un montant de 23 636 000 FCFA et du rapport trimestriel (T1) d'un montant de 35 454 000 F CFA sont payées le 05 décembre 2022</li> <li>- Parallèlement une convention de partenariat avec l'ANRAC est en cours de finalisation pour des missions IEC dans la zone sud du pays.</li> </ul>

Les conventions sont encadrées et les ressources financières sont destinées à la réalisation des activités de suivi environnemental et de restauration des écosystèmes dégradés.

Les agents des eaux forêts et de l'environnement au niveau central et dans les régions d'interventions du PUDC sont mobilisés respectivement dans le cadre de la gestion des ressources naturelles (reboisement, formation, restauration des sols, plantation mangroves...) et de suivi environnemental (suivi chantier PUDC, ateliers régionaux de partage des mesures de gestion environnementale du PUDC...).

Le cabinet MSA a mis en place des équipes d'animateurs dans toutes les zones d'intervention du programme à l'exception de la zone sud sous la supervision des experts au niveau central.

La supervision des activités de suivi environnemental et social et de gestion des ressources naturelles est coordonnée par le Conseiller en Environnement du PUDC et le responsable de la cellule ingénierie sociale sous la supervision de la Cheffe de projet d'appui au PUDC. Le volet social repose sur la stratégie et les plans d'actions opérationnels du programme en matière d'ingénierie sociale.

Aussi, les ressources humaines mobilisées dans le cadre de l'intervention des entreprises et des missions de contrôles viennent renforcer le dispositif de surveillance et de suivi environnemental et social dans tous les sites d'intervention du PUDC.

Le tableau ci-après présente le bilan de mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales et sociales conformément aux orientations du PGES du PA-PUDC.

Tableau 4 : Suivi mise en œuvre des activités de GES et organisations responsables

Activités	Responsable	Actions-Constats
Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES et réaliser des consultations publiques	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi de la mise en œuvre du PGES est assuré par le conseiller en environnement et le responsable de la cellule ingénierie sociale du PUDC sous la supervision de la cheffe de projet ;</li> <li>- Les partenaires techniques comme la DEEC et la DEFCCS appuient le PUDC dans le suivi environnemental et social ;</li> <li>- Un partenaire technique et un cabinet d'ingénierie sociale sont engagés pour appuyer le volet IEC (ANRAC et MSA) ;</li> <li>- Des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées par MSA et ANRAC auprès des parties prenantes secondaires dans la zone du projet (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers municipaux, chefs de services départementaux et régionaux, agents d'encadrement techniques locaux...) ;</li> <li>- Des réunions villageoises sont organisées pour informer et sensibiliser les parties prenantes principales (populations bénéficiaires) sur le sous-projet y compris les dispositions techniques environnementales et sociales prévues et le plan de surveillance prévu avant le démarrage des travaux d'un sous-projet ;</li> <li>- Les sous-projets intègrent les aspects environnementaux et sociaux dans une moindre mesure ; la recommandation majeure est de surveiller cet aspect avec l'implication de l'environnementaliste du programme dans la phase conception ou formulation des sous-projets ;</li> <li>- Les études APD pour les pistes ont intégré un volume portant évaluation des impacts environnementaux et sociaux ; un travail à compléter par la validation environnementale des tracés, la réalisation du screening et les prochaines étapes du processus d'évaluation des impacts en fonction de la catégorie de sous-projet ;</li> <li>- L'absence de screening pour les sous-projets en cours n'a pas facilité le travail d'insertion des mesures environnementales mais des directives ou exigences environnementales ont été proposées pour chaque volet dans le rapport d'évaluation environnementale et sociale du programme. ;</li> <li>- Chaque DAO lancé quel que soit le volet intègre des clauses environnementales et sociales hygiène sécurité et santé ;</li> <li>- Dans le rapport d'évaluation environnementale du programme, des clauses environnementales ont été proposées pour chaque volet d'intervention du programme ;</li> <li>- Cependant, il fallait se limiter aux clauses définies dans le rapport d'évaluation, le travail de screening devait permettre de faire soit des recommandations pour les renforcer pour les catégories de sous-projets qui ne demandent pas de travail environnemental complémentaire ou soit une évaluation environnementale (analyse initiale) qui définira des clauses à intégrer dans les DAO ;</li> <li>- De façon systématique, le PUDC exige à chaque entreprise le dépôt du PGES et la mobilisation d'un spécialiste HSE pour chaque chantier ; l'exigence reste à s'assurer de la validation du PGES et de la mobilisation effective du HSE ;</li> <li>- Les mêmes clauses sont reprises dans les contrats signés avec les entreprises ;</li> <li>- Un modèle de canevas de PGES intégrant les volets gestion des plaintes et contribution des entreprises à la lutte contre la pauvreté des localités d'intervention est exigé à chaque entreprise ;</li> <li>- La cellule d'appui technique du PUDC surveille rigoureusement cette dimension en parfaite collaboration avec la cheffe de projet, les conseillers en environnement et ingénierie sociale et la cellule passation de marché ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intervention des entreprises est surveillée et encadrée avec un bureau de contrôle qui assure également le suivi des mesures environnementales et sociales hygiène sécurité et santé édictées ;</li> <li>- En plus des rapports de surveillance environnementale, les PV de réunions de chantiers sont régulièrement partagés avec les feuilles de présence qui permettent de vérifier la présence du HSE et d'apprécier le niveau de suivi des mesures environnementales</li> <li>- Une boîte à outils pour le suivi des volets environnement, social, hygiène, sécurité et santé est mise en place par le PUDC et imposée aux entreprises pour leur utilisation dans la surveillance environnementale et sociale des activités ;</li> <li>- L'équipe du PUDC (Coordonnateur National, chefs de projets, conseiller en environnement, responsable cellule ingénierie sociale, chef CAT et chargés de projets) organise des missions de supervision sur les chantiers pour s'assurer de la bonne exécution des travaux dans le respect des engagements environnementaux et sociaux conformément aux dispositions définies et validées dans les PGES des entreprises ;</li> <li>- La prise en charge des mesures de sauvegardes lors des travaux est intégrée dans les contrats des entreprises ;</li> </ul>
Rapporter trimestriellement les résultats de la mise en œuvre	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rapports T2 et T3 ne sont pas soumis à date à la BAD</li> </ul>
Superviser la mise en œuvre du PGES, incluant des consultations publiques	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La BAD n'a pas encore organisé de mission de supervision pour le volet environnement du PUDC</li> </ul>
Pour certains projets de Catégories 1 et 4, compléter un audit de conformité détaillé	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non applicable pour le PUDC classé catégorie 2 selon la classification de la BAD</li> </ul>
Pour certains projets de Catégorie 2, compléter un audit de conformité simplifié	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est suggéré au PUDC de recruter un consultant pour faire un audit de la conformité environnementale et sociale sur l'ensemble des volets du programme</li> </ul>
Revoir le PGES en cas de non-conformité	Emprunteur GdS PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de non-conformité notée pour le moment sur PCGES pouvant entraîner une révision</li> </ul>
Approuver les modifications proposées au PGES	BAD OP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de demande de modification sur le PCGES du PUDC</li> </ul>

## VII. Suivi mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et en ingénierie sociale

Le PUDC a signé des conventions cadres et projets de partenariat avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS) pour la prise en charge des mesures relatives au suivi environnemental et social et la gestion des ressources naturelles. L'opérationnalisation a été axée sur le suivi de la conformité environnementale et sociale hygiène sécurité et santé dans toutes les interventions du programme. Aussi, pour s'assurer de l'effectivité des mesures prévues, le programme a recruté des bureaux de contrôle pour la supervision des travaux y compris les volets environnement, social, hygiène, sécurité et santé (ES HSS). Ceci dans le souci de garantir la qualité, le respect des délais et des dispositions ES HSS.

Ces partenariats et engagements contractuels visent à établir le cadre global de collaboration entre les parties aux fins de mobiliser et d'associer leurs compétences respectives pour l'atteinte des objectifs communs.

Les ressources sont destinées à la réalisation des activités de suivi environnemental et de restauration des écosystèmes dégradés. Il s'agit pour la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS) de mettre en œuvre au courant du trimestre le plan d'action budgétisé ci-après détaillé dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Plan d'action budgétisé et décaissement protocole PUDC-DEFCCS

Activités	Budget Global	1 <sup>er</sup> Décaissement
Ateliers d'information et d'harmonisation	1 675 000	1 125 000
Acquisition de plants fruitiers	28 500 000	5 055 479
Transport des plants fruitiers sur les sites	4 275 000	735 733
Opération de trouaison et de plantation	5 905 000	1 016 474
Suivi des plantations	1 700 000	193 614
Aménagement et Mise en place de Pépinières dans les périmètres horticoles	5 500 000	3 000 000
Renforcement de capacité en techniques de pépinières	1 694 000	1 694 000
Acquisition de gaines	3 150 000	2 520 000
Acquisition de semences	1 500 000	1 200 000
Collecte terreau et sable	1 000 000	750 000
Entretien et Suivi des pépinières	2 500 000	2 000 000
Communication avec les parties prenantes	2 250 000	2 000 000
Aménagement des mises en défens	21 375 000	16 800 000
Equipements des comités de surveillance	2 500 000	1 500 000
Mise en place de pépinière mangrove	2 000 000	1 600 000
Carburant et entretien Véhicules et Motos	7 500 000	3 250 000
Prise en charge missions de supervision de la DEFCCS	2 000 000	1 000 000
Prise en charge missions de terrain IREF	5 770 000	3 269 000
Coordination et communication	500 000	275 000
<b>Total</b>	<b>211 093 000</b>	<b>48 984 300</b>

Malheureusement, il n'est pas possible de fournir le niveau de mise en œuvre du plan d'actions car la DEFCCS n'a pas encore fourni au PUDC le rapport d'activités trimestriel tel que prévu dans l'accord de partenariat. Le niveau de mise en œuvre global sera présenté dans le rapport du trimestre octobre-novembre-décembre 2022.

Par contre dans le cadre de son programme de suivi, le PUDC a organisé une mission de suivi des réalisations dans la zone nord pour apprécier le niveau d'exécution des activités.

La mission s'est déroulée du 21 au 28 septembre 2022 dans les régions de Saint-Louis (Baldiol 2); de Matam (Saré-Liou) et de Louga (Wadane Djolof; Hodioldé et Dépal Mbaye). Le tableau suivant présente le calendrier de déroulement de activités.

Tableau 7 : Calendrier déroulement mission supervision PAC

Région	Département	Commune	Sites	Date visite
Saint-Louis	Podor	Mbolo Birane	Baldiol 2	22 -09 -2022
Matam	Matam	Dabia	Saré Liou	23 -09 -2022
Louga	Linguère	Thiel	Wadane Djolof	25 -09 -2022
Louga	Linguère	Thiel	Hodioldé	26 -09 -2022
Louga	Louga	Pété Ouarack	Dépal Mbaye	27 -09 -2022

La mission a été axée sur le suivi du niveau de mise en œuvre des technologies agroforestières par le service forestier dans le cadre du protocole signé avec le PUDC. Les taux de réalisations sont jugés très satisfaisants. Les agents des Eaux et Forêts avec l'appui des communautés ont reboisé au niveau de tous les Périmètres Agricoles Communautaires (PAC) visités en plus de la mise en défens de 60 ha installés dans le village de Saré Liou. Il s'agit de reboisement périmétral avec l'*Acacia melifera* comme haie vive, en plus des lignes de plantation de *Leucaena leucocephala* perpendiculairement aux directions des vents dominants pour assurer ultérieurement la fonction de brise vent.

Aussi, des espèces fruitières comme le manguier, le citronnier, l'anacardier sont intégrées à l'intérieur des PAC sous forme de plantation linéaire. Les plantations au niveau du périmètre de Hodioldé sont très bien entretenues. Les agents des Eaux et Forêts ont fortement salué l'implication des maires, des techniciens horticoles et des populations lors des campagnes de reboisement.

Les communautés ont été sensibilisées sur l'importance du suivi et de l'entretien des technologies agroforestières installées ainsi que leurs effets sur leur réussite et impacts positifs dans un contexte de changement climatique.

En perspective, le PUDC programmera des missions de suivi des performances (taux de reprise, taux de survie et taux de réussite). Cette étape interviendra après réception des rapports d'évaluation des taux de performance.

Le tableau suivant présente le bilan des réalisations au courant du trimestre par PAC pour le volet agroforesterie au niveau de la région de Louga.

Tableau 8 : Bilan des réalisations de la DEFCCS

Villages	Site de reboisement	Espèces	Nombre Pieds	Statut
Baldiol 2	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia melifera</i>	3.000	Haie vive
Saré Liou	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Acacia melifera</i>	2.000	Haie vive
		<i>Citrus limon</i>	60	Plantation fruitière
	Mise en défens de 60 ha	<i>Acacia melifera</i>	3.080	Haie vive
		<i>Ziziphus mauritiana</i>	175	Reboisement massif
		<i>Balanites aegyptiaca</i>	340	Reboisement massif
Wadane Djolof	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Anacardium occidentale</i>	415	Plantation fruitière
		<i>Mangifera indica</i>	10	Plantation fruitière
		<i>Citrus limon</i>	50	Plantation fruitière
		<i>Ziziphus mauritiana</i>	25	Plantation fruitière
		<i>Acacia melifera</i>	900	Haie vive
		<i>Moringa oleifera</i>	100	Brise vent
		<i>Leucaena leucocephala</i>	50	Brise vent
Hodioldé	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Anacardium occidentale</i>	415	Plantation fruitière
		<i>Mangifera indica</i>	10	Plantation fruitière
		<i>Citrus limon</i>	50	Plantation fruitière
		<i>Ziziphus mauritiana</i>	25	Plantation fruitière
		<i>Acacia Melifera</i>	900	Haie vive
		<i>Moringa oleifera</i>	100	Brise vent
		<i>Leucaena leucocephala</i>	50	Brise vent
Dépal Mbaye	Périmètre Agricole Communautaire (PAC)	<i>Citrus limon</i>	120	Plantation fruitière
		<i>Acacia melifera</i>	1.770	Haie vive
		<i>Leucaena leucocephala</i>	610	Brise vent
		<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	280	Brise vent
<b>Total</b>			<b>14 535</b>	

Au total, **14.535** plants ont été reboisés dans les 5 PAC de la zone nord visitée pour neuf (9) espèces. Le tableau ci-après présente le détail des effectifs reboisés par espèce.

Tableau 9 : Nombre de plants reboisés par espèces

Espèces reboisées	Effectifs par espèce
<i>Acacia melifera</i>	11.650
<i>Citrus limon</i>	280
<i>Ziziphus mauritiana</i>	225
<i>Balanites aegyptiaca</i>	340
<i>Anacardium occidentale</i>	830
<i>Mangifera indica</i>	20
<i>Moringa oleifera</i>	200
<i>Leucaena leucocephala</i>	710
<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	280
<b>TOTAL</b>	<b>14.535</b>

Les 14.535 espèces reboisées sont réparties en quatre catégories : les haies vives (11.650), les brises vent (1.190), les plantations fruitières (1.130) et les espèces de reboisement massif (565). Le tableau ci-après donne les détails :

Tableau 10 : Nombre de plants par type de réalisation

Types de réalisation	Nombre de plants
Haies vives	11.650
Brises vent	1.190
Plantations fruitières	1.130
Reboisement massif	565
<b>TOTAL</b>	<b>14.535</b>

Ci-dessous quelques illustrations



Figure 1: Consultation des membres du PAC de Dépál Mbaye



Figure 2 : Visite mise en défens de 60 ha à Saré Liou



Figure 3 : Haie vive de *Acacia melifera* à Saré Liou



Figure 4 : Haie Vive de *Acacia melifera* et Brise Vent de *Leucaena* à Dépál Mbaye

La DEEC est chargée d'appuyer le suivi environnemental et social par l'organisation de 13 ateliers régionaux de partage des aspects environnementaux et sociaux du PUDC avec les parties prenantes du projet, l'accompagnement du programme et des comités régionaux de suivi environnemental et social pour la réalisation et la validation de screening environnemental et social des sous-projets, le suivi de la conformité environnementale et sociale hygiène sécurité et santé des chantiers en cours dans le cadre du financement du PUDC ; d'appuyer la communication avec les acteurs sur le volet environnement. Le tableau suivant fourni les détails sur le plan d'action budgétisé adossé au premier décaissement et le niveau de mis en œuvre au courant du trimestre juillet aout septembre 2022.

Tableau 11 : Suivi plan d'action et décaissement DEEC année 1

Activités prévues	Financement PUDC année 1	1 <sup>ier</sup> Décaissement	Niveau exécution
Atelier régional de partage sur les outils de gestion environnementale et sociale du PUDC	11 200 000	11 200 000	Non réalisé
Appui à la supervision des activités de suivi Environnemental et Social par la DEEC	6 720 000	3 000 000	Réalisé
Appui fonctionnement	4 152 000	2 867 600	Réalisé
<b>Total</b>	<b>22 072 000</b>	<b>17 067 600</b>	

## VIII. Volet Ingénierie sociale

La mission d'ingénierie sociale est articulée autour de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation en vue d'un changement de comportement des acteurs territoriaux bénéficiaires pour une appropriation et une pérennisation des différentes réalisations par le PUDC.

La conception des activités est basée sur une approche participative, itérative et inclusive. Elle implique tous les acteurs concernés : les autorités administratives et territoriales ainsi que les acteurs bénéficiaires eux-mêmes.

Les activités d'ingénierie sociale menées par le cabinet MSA durant le trimestre ont tourné autour de l'établissement de la situation de référence de certains sites d'intervention du PUDC et d'une mission de rencontres villageoises d'information, de l'appropriation des interventions du PUDC par la communauté et de remobilisation des SAR.

### 8.1. Etablissement de la situation de référence dans la zone d'intervention du cabinet MSA

L'établissement de la situation de référence vise à recenser essentiellement tous les acteurs impliqués directement ou indirectement dans les processus de réalisation des ouvrages du PUDC dans les zones centre, nord et sud-est. Il a permis d'élaborer le plan de formation, le plan d'IEC/communication, le plan d'intégration du genre et de l'environnement, à mettre en œuvre tout au long de la mission du cabinet.

Par ailleurs, à partir de la documentation existante et de l'enquête de terrain, le cabinet MSA fait un état des lieux des infrastructures/équipements, ainsi que de leurs comités de gestion dans des zones d'intervention du PUDC. Cette phase a permis d'apporter les réponses adéquates aux difficultés constatées sur le terrain et les doléances / sollicitations de la communauté liées aux interventions du Programme. Les enquêtes ont été conduites par des animateurs du Cabinet MSA à travers des focus group. Ils ont administré des check-lists préalablement partagées avec le PUDC.

## 8.2. Rencontres villageoises d'information et de remobilisation des SAR

Les rencontres villageoises d'information et de remobilisation des SAR ont été présidées par les sous-préfets en présence des Maires ou leurs représentants et des partenaires techniques de mise en œuvre du PUDC (Eaux et Forêts et MSA). La mission s'est déroulée du 21 au 28 septembre 2022 dans les régions de Saint Louis (Baldioul 2) ; de Matam (Saré Liou) et de Louga (Wadane Djolof ; Hodioldé et Dépal Mbaye).

Les rencontres ont essentiellement porté sur les points suivants :

- La présentation du bilan global de la gestion des SAR (sociétés agricoles rurales) et des réalisations au niveau des PAC (périmètres agricoles communautaires) par les présidents de SAR avec l'appui des techniciens horticoles du PUDC ;
- Le recueil de l'avis des acteurs et des contraintes rencontrées dans la gestion des SAR/PAC ;
- Un rappel des réalisations du PUDC et les perspectives.

Cette activité entre dans le cadre de la stratégie globale de redynamisation des SAR pour une meilleure valorisation des PAC et une amélioration de leur productivité.

Cette mission a permis au cabinet MSA de comprendre les problématiques des SAR aux fins d'élaborer un plan d'accompagnement adéquat pour les sociétés agricoles rurales du PUDC.

## 8.3. Genre et inclusion sociale

L'intégration des aspects liés à l'équité et l'égalité de genre est une dimension transversale de l'ensemble des composantes du programme avec une emphase sur l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les zones d'intervention. Dans cette perspective, le PUDC veille systématiquement à promouvoir la participation des femmes à toutes les activités afin de garantir que les résultats et impacts soient équitables entre les femmes et les hommes pour se conformer au cadre de mesure de rendement du programme.

L'analyse des aspects de genre et d'inclusion sociale au PUDC passe avant tout par la collecte de données ventilées par sexe et d'informations intégrant la problématique hommes/femmes sur les communautés bénéficiaires. L'analyse des données permet au PUDC de produire des informations décisionnelles pour améliorer la prise en compte des relations de genre dans la mise en œuvre de ses projets.

Afin d'améliorer sa stratégie d'intervention en matière de genre et d'inclusion sociale, une étude-recherche sur l'intervention du PUDC a été réalisée sur le thème « Genre et bien-être dans l'accès durable à l'énergie et la résilience au changement climatique au Sénégal » en collaboration avec l'IFAN-UCAD. L'atelier de clôture de l'étude a été tenu les 20 et 21 octobre 2022. L'objectif de l'atelier est de

« partager et valider avec toutes les parties prenantes du projet les résultats globaux de l'accès à l'énergie par le PUDC sur le bien-être des ménages et le genre en milieu rural ».

## IX. Points d'attention et de non-conformité notés

L'analyse des dispositions environnementales et sociales prévues dans les documents de cadrage du projet en fonction des actions menées en termes de suivi de la conformité ont permis d'identifier un certain nombre de points d'attention et de non-conformité. Il s'agit de :

- Déphasage entre les procédures de sélection environnementales et sociales de l'EES du PUDC et celles prévues dans le PA-PUDC ;
- Le screening environnemental et social n'a pas été réalisé pour les travaux en cours ;
- L'audit annuel de conformité environnementale et sociale du projet non réalisé pour 2021
- Retard dans la transmission des rapports trimestriels des partenaires au PUDC ;
- Retard de transmission du rapport de suivi environnemental et sociale du PUDC à la BAD.

## X. Stratégie de prise en charge des non conformités notées

Les orientations majeures de la stratégie portent essentiellement sur les actions et dispositions à prendre pour renforcer les initiatives en cours afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme dans le respect de la conformité environnementale et sociale hygiène sécurité et santé. Aussi, les efforts vont dans le sens de la capitalisation et du renforcement des acquis du programme en matière de gestion environnementale et sociale. Le tableau suivant présente la stratégie retenue pour prendre en charge les non conformités et renforcer la prise en charge du volet suivi conformité environnementale et sociale.

Tableau 12 : Stratégie de prise en charge des non-conformités et points d'attention

Non-conformité-Points d'attention	Stratégie et actions prévues
Déphasage entre les procédures de sélection environnementales et sociales de l'EES du PUDC et celles prévues dans le PA-PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une rencontre d'harmonisation des positions entre les équipes du PA-PUDC et de la BAD pour statuer sur la procédure à retenir ;</li> <li>- Pour rappel : l'EES prévoit uniquement un screening approfondi et dispense le PUDC des autres étapes de la procédure nationale ; par contre la BAD retient l'application de toutes les étapes de la procédure de sélection, de classification et d'évaluation environnementale et sociale.</li> </ul>
Screening environnemental et social non réalisé pour les travaux en cours et ceux en perspective ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir la base de données ou le répertoire des sous projets ;</li> <li>- Elaborer avec l'appui de la CAT un résumé technique par type de sous-projet ;</li> <li>- Rédiger les termes de références pour le déroulement des screening ;</li> <li>- Organisation des missions de screening avec les membres des CRSES ;</li> </ul>

Le travail de screening environnemental et social confié à la DEEC dans le cadre du projet de La classification environnementale et sociale n'est pas réalisé pour les activités démarrées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir des consultations des parties prenantes sanctionnées par des PV (PP) ou comptes rendus (PS) ;</li> <li>- Suivre la transmission des rapports de screening par les CRSES au DREEC pour validation ;</li> <li>- Suivre la transmission des rapports de screening validées au PUDC par la DEEC ;</li> <li>- Exploiter les résultats des rapports de screening pour les prochaines étapes du processus d'évaluation environnementale et sociale selon le type de sous-projet.</li> </ul>
L'audit annuel de conformité environnementale et sociale du projet non réalisé pour 2021 et 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les TdR pour le recrutement d'un consultant ;</li> <li>- Réaliser l'audit pour 2021 et 2022 ;</li> <li>- Partager le rapport d'audit avec la BAD ;</li> <li>- Exploiter les éléments d'orientation du rapport validé pour leur prise en compte dans les prochaines étapes.</li> </ul>
Retard dans la transmission des rapports trimestriels des partenaires au PUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresser un courriel de rappel des engagements aux Directeurs de la DEEC et de la DEFCCS signataires des protocoles ;</li> <li>- Organiser une rencontre de travail avec les points focaux des directions concernées pour identifier les difficultés et apporter des appuis au besoin ;</li> <li>- Faire des rappels aux points focaux concernés sur l'obligation du respect des délais de transmission des rapports.</li> </ul>
Retard de transmission du rapport de suivi environnemental et sociale du PUDC à la BAD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager avec la BAD le rapport de suivi environnemental et social du PA-PUDC dans les délais.</li> </ul>

## XI. Conclusion Perspectives et recommandations

Le suivi environnemental et social du PUDC s'opère à trois niveaux. Le suivi des performances environnementales et sociales à l'échelle du programme concerne le niveau **macro**. Il est axé sur le niveau d'atteinte des indicateurs environnementaux et sociaux du cadre de mesure des rendements du programme. La matrice de suivi des indicateurs est renseignée par semestre et par année. Le document de référence est le **PCGES** de l'EES du PUDC.

L'intervention des partenaires techniques et financiers à savoir la BAD, la BID et le FSD, contribue à la réalisation des mesures de sauvegardes environnementales et sociales auxquelles le programme s'est engagé à travers son plan cadre de gestion environnementale et sociale. Le suivi environnemental et social à l'échelle de la contribution de chaque partenaire et du financement de l'Etat concerne le niveau **méso**. Pour le partenaire BAD, il s'agit du suivi des engagements environnementaux et sociaux retenus dans les documents de références du PA-PUDC (Accord de financement, REP et Annexes...). Le rapportage est réalisé chaque trimestre. Le document de référence avec la BAD est **PGES** du PA-PUDC.

Le suivi à l'échelle **micro** porte sur le compte rendu ou le bilan des activités de gestion environnementale et sociale planifiées dans les plans d'action opérationnels (protocoles et projets de partenariats, PGES entreprise).

Les résultats du suivi pour la période considérée montrent des insuffisances au plan de l'évaluation environnementale et sociale des sous-projets en cours d'exécution. Le travail de screening

environnemental et social qui devait précéder la préparation des DAO et les autres étapes de l'exécution n'a été effectué. Aussi, des écarts ont été notés entre l'accord de financement, le REP et l'EES du PUDC. Il devient important d'harmoniser les positions entre la BAD et le PUDC. La stratégie mise en place par la coordination pour une prise en charge des non-conformités a connu un début de mise en œuvre. La poursuite de la démarche au prochain trimestre (Octobre-Novembre-Décembre 2022) permettra de régulariser les manquements notés et de mieux prendre en charge les points d'attention. Les drafts de note explicative sur le screening, le formulaire de screening, de fiche de prospection et de validation de site ou tracé, de modèle de procès-verbal de consultation des parties prenantes principales ont été élaborés et partagés avec la DEEC pour validation. Ces outils seront testés au courant du trimestre prochain sur les sous-projets de PTA en cours de formulation. Les recommandations et perspectives suivantes ont été retenues :

- Solliciter une rencontre d'harmonisation entre l'équipe du PUDC (cheffe de projet, responsable cellule ingénierie sociale et conseiller en environnement et BAD (expert en charge du suivi environnemental et social du PUDC) sur les procédures de sélection et de classification environnementale et sociale ;
- Démarrer le screening environnemental et social et de la consultation des parties prenantes ;
- Organiser des missions de supervision pour les travaux en cours et proposer des plans d'action pour la prise en charge des non conformités ;
- Elaborer et soumettre à la BAD des termes de références pour la conduite de l'audit de conformité du programme ;
- Etablir la matrice de suivi des engagements des entreprises
- Planifier une mission conjointe PUDC-BAD pour le suivi du volet environnement et social d'ici fin décembre ;
- Partager avec la banque de façon régulière les avancées sur le suivi environnemental et social afin d'améliorer la visibilité et réduire au maximum les objections sur les dispositions prises ;
- Renseigner de façon régulier la matrice des indicateurs liées au suivi environnemental et social.

## Annexes

### Annexe 1 : Note explicative screening

Le Tri préliminaire ou screening environnemental et social permet de déterminer la catégorie du sous-projet selon les niveaux A, B, ou C.

La classification environnementale et sociale des sous-projets sera effectuée à l'issue du tri préliminaire (Screening). Ce processus de sélection vise à :

- Déterminer les sous-projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social ;
- Identifier les activités nécessitant des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou une Analyse Environnementale Initiale (AEI) ou de simples mesures environnementales à appliquer le cas échéant.

Remplir le formulaire de tri préliminaire permet de recueillir au niveau local des informations sur les problèmes environnementaux et sociaux associés à l'implantation du sous-projet en vue de déterminer le travail environnemental à faire ou les mesures à appliquer.

Le formulaire comporte les volets suivants : (i) la brève description du sous-projet ; (ii) l'identification des impacts environnementaux et sociaux ; (iii) la proposition de simples mesures environnementales (iv) la classification du projet.

Les formulaires doivent être renseignés avec les populations bénéficiaires ou affectées. Il vise à faire en sorte que les différents aspects du sous-projet reçoivent toute l'attention nécessaire dès le début du cycle du sous-projet, de façon à cerner le mieux possible les enjeux environnementaux importants et déterminer le genre d'analyse environnementale qui convient le mieux pour comprendre ces enjeux (et les autres qui pourraient se présenter) de manière adéquate lors de la planification, de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. Les différentes classes de sous-projets (SP) sont :

- **Les SP de Catégorie A** qui ont des incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement (les populations autochtones, les habitats naturels, le patrimoine culturel, etc.), névralgiques, ou irréversibles touchant de vastes étendues et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées. Ils doivent faire l'objet d'une étude complète et détaillée des impacts environnementaux et sociaux (EIES)

NB : Ces catégories de SP ne sont pas éligibles dans le cadre du PUDC classé B selon l'évaluation environnementale stratégique (EES) ou C2 selon la classification de la Banque Africaine de Développement dans le rapport d'évaluation du projet (REP).

- **Les SP de Catégorie B** génèrent des impacts négatifs sur l'environnement de moindre ampleur que ceux de la catégorie A, de nature très locale et non irréversibles. Dans ce cas, il peut être exigé selon le sous-projet, soit une analyse environnementale initiale (AEI) soit un simple Plan de Gestion environnementale ou sociale (PGES).
- **Les SP de Catégorie C** : génèrent des effets négatifs insignifiants ou nuls et ne présentent de ce fait, aucun risque de dégradation de l'environnement. Ces sous-projets ne nécessitent pas d'évaluation environnementale préalable.

Annexe 2 : Formulaire de tri environnemental et social

République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



-----



**Pôle Régional d'Intervention (PRI).....**

**Formulaire de sélection environnementale et sociale**

Intitulé du sous projet :



## PARTIE A : Brève description de l'activité proposée (Résumé)

**Le sous projet proposé** : *type de sous projet ; linéaire (km) ; largeur (m) ; profondeur ; superficie totale disponible ; surface totale à occuper, superficie à bâtir ; emprise ; villages traversés ; débit, liste des équipements et caractéristiques, produits, nombre ou quantité par type... et ii) les actions ou tâches nécessaires pendant la mise en œuvre des activités* (et l'exploitation du sous projet) :

## PARTIE B : Brève description de la situation environnementale et sociale et identification des impacts environnementaux

**1. L'environnement naturel** : **(a)** *Types de sol ; occupation sol ; topographie ; points d'eau ; végétation de l'endroit/adjacente à la zone d'exécution du projet ; (b) Faire une estimation et indiquer la végétation qui pourrait être délogée*

### 3. Écologie des rivières et des lacs

	Oui	Non	Commentaire
Y a-t-il une possibilité que, du fait de l'exécution et de la mise en service du projet, l'écologie des rivières ou des lacs pourra être affectée négativement.			
Y a-t-il des zones sensibles sur le plan environnemental ou des espèces menacées d'extinction ?			
Le sous projet peut-il entraîner une diminution qualitative et quantitative des ressources naturelles (eau, bois, braconnage, exploitation forestière, extraction minière, etc.) ?			

### 3. Aires protégées

La zone se trouvant autour du site du sous-projet se situe-t-elle à l'intérieur ou est-elle adjacente à des aires protégées quelconques tracées par le gouvernement (parc national, réserve nationale, site d'héritage mondial, etc.) ?			
Si l'exécution/mise en service du projet s'effectue en dehors d'une aire protégée (ou dans ses environs), sont-elles susceptibles d'affecter négativement l'écologie de l'aire protégée (exemple : interférence sur les routes de migration de mammifères ou d'oiseaux) ?			

### 4. Géologie et sols

Y a-t-il des zones de possible instabilité géologique ou du sol (prédisposition à l'érosion, aux glissements de terrains, à l'affaissement) ?			
---	--	--	--

Y a-t-il des zones à risques de salinisation ?			
--	--	--	--

#### 5. Paysage/esthétique

Y a-t-il possibilité que les travaux affectent négativement l'aspect esthétique du paysage local ?			
--	--	--	--

#### 6. Site historique, archéologique ou d'héritage culturel.

Sur la base des sources disponibles, des consultations avec les autorités locales, des connaissances et/ou observations locales, le projet pourrait-il altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturel ou faudrait-il faire des fouilles tout près ?			
---	--	--	--

#### 7. Compensation et ou acquisition des terres

L'acquisition de terres ou la perte, le déni ou la restriction d'accès au terrain ou aux autres ressources économiques seront-ils le fait du projet concerné ?			
--	--	--	--

#### 8. Perte de récoltes, arbres fruitiers, et infrastructures domestiques

Le sous-projet concerné provoquera-t-il la perte permanente ou temporaire de récoltes, arbres fruitiers, ou infrastructures domestiques ? Perte de moyens de subsistance du fait du projet ?			
--	--	--	--

#### 9. Pollution sonore et nuisances pendant l'exécution et la mise en œuvre du projet

Le niveau de bruit pendant la mise en œuvre du projet concerné va-t-il dépasser les limites de bruit acceptables ?			
Le sous-projet risque-t-il d'affecter la qualité de eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ?			
Le sous-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?			
Le sous-projet entraîne-t-il une forte utilisation de produits dangereux ?			
Le sous-projet entraîne-t-il l'utilisation d'appareils contenant du Polychlorure-biphényles (PCB) ?			

#### 10. Déchets solides ou liquides

L'activité concernée va-t-elle générer des déchets solides ou liquides ?			
Si "Oui", le projet dispose-t-il d'un plan pour leur ramassage et leur évacuation ?			

#### 11. Déchets biomédicaux

Le sous-projet risque-t-il de générer des déchets biomédicaux ?			
---	--	--	--

Si oui est ce que le partenaire de mise en œuvre dispose d'un plan de gestion des déchets biomédicaux ?			
---	--	--	--

## 12. Santé, Sécurité

Le sous-projet peut – il induire des risques d'accidents des travailleurs ou de la population ?			
Le sous-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs ou de la population ?			
Le sous-projet peut – il entraîner une augmentation des vecteurs de maladies ?			

## 13. Inégalités sociales, Conflits, Genre

Le sous-projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le sous-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?			
Le sous-projet défavorise-t-il l'intégration des femmes et autres couches vulnérables ?			

## Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses « Oui », les points focaux en environnement et social du PUDC, en consultation avec les parties prenantes (institutions techniques locales, en particulier celles qui sont chargées de l'environnement, les communautés) devraient décrire brièvement les mesures prises à cet effet.

## Partie D : Classification du sous projet et travail environnemental

Type de microprojet	Travail environnemental	Décision du comité
<b>Catégorie A</b> : incidences négatives de grande ampleur sur l'environnement névralgiques, ou irréversibles touchant de vastes étendues et générant la réinstallation involontaire des personnes affectées.	Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie ( <b>EIES</b> )	
<b>Catégorie B</b> : génère des impacts négatifs sur l'environnement et les populations de moindre ampleur que ceux de la catégorie A, de nature très locale et non irréversibles.	Analyse Environnementale Initiale ( <b>AEI</b> )	
	Application de simples mesures d'atténuation	
<b>Catégorie C</b> : génère des effets négatifs insignifiants ou nuls et ne présentent de ce fait, aucun risque de dégradation de l'environnement.	Mesures d'atténuation <b>négligeables</b>	

Validée le.....

Par : .....

Annexe 3 : Fiche de prospection et de validation site

République du Sénégal  
Un Peuple – Un But – Une Foi



**Pôle Régional d'Intervention (PRI).....**

**Formulaire de prospection et de validation de site**

Intitulé du sous-projet : .....

.....

.....

Coordonnées géographiques du site

X : .....

X : .....

Y : .....

Y : .....

Éléments de vérification	Réponses
Statut du terrain (privé-public-classé) = à écarter si privé ou classé	
Superficie totale disponible ? (m <sup>2</sup> ou ha)	
Superficie prévue pour les travaux ? (m <sup>2</sup> ou ha)	
Superficie à bâtir ? (m <sup>2</sup> )	
Type de sol ?	
Type de végétation sur le site ? Et importance/densité ?	
Distance par rapport aux habitations, sites habituellement occupés par des tiers, des établissements relevant du public et des zones destinées à l'habitation, d'un cours d'eau, d'un lac, d'une forêt ou zone classée, ou zone dédiée à la culture ou au pâturage... ?	
Présence d'infrastructures ou autres occupations ou installations physiques sur le site ? Si oui préciser le type d'occupation ou exploitation ? Personne physique ou morale ?	
Existence de réseau ? Type (assainissement, adduction d'eau, téléphonique...) et profondeur ?	
Zone inondable où situé dans une dépression ? Pente ?	
Distance par rapport à un route principale (désenclavement) ?	
Accessibilité site ? En hivernage aussi. Si non expliquez les contraintes	
Existence de délibération ? Où l'engagement de la collectivité territoriale ? Si oui donner les références du titre	
Implication communautés bénéficiaire sur le choix du site ou autres acteurs ? Leurs avis ?	

Autres informations pertinentes à signaler ?	
<b>Points critiques</b>	<b>Recommandations</b>
<b>Avis général et décision équipe/mission</b>	<b>Motifs</b>
<b>Site retenu pour abriter les travaux sans réserve</b>	
<b>Site retenu pour abriter les travaux sous réserve</b>	
<b>Site non retenu</b>	

Liste participants				
N°	Prénoms et Nom	Fonction/structure	Contacts	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Date .....

**Approbation**

Annexe 4 : Guide de consultation des parties prenantes secondaires

Point discuté		Réponse apportée
Perception sur la collaboration et les résultats du PUDC	a) Quel rôle votre structure a-t-elle joué dans le cadre du programme ?	
	b) Quelle appréciation faites-vous de votre implication dans la mise en œuvre du programme ?	
	c) Qu'est-ce qu'il y a lieu d'améliorer et/ou de corriger dans la mise en œuvre des activités du Programme ?	
Connaissance et perception du sous projet	a) Avez-vous entendu parler du sous-projet-projet ?	
	b) Quel est votre avis sur le sous-projet ?	
	c) Que pensez-vous des réalisations prévues (infrastructures, équipements, matériel... ?	
	d) Vérifier la disponibilité de données et documentation sur l'activité	
Rôles et mission de l'acteur dans le cadre du sous projet	a) Quelles seraient vos prérogatives/missions dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet ?	
	b) Que souhaitez-vous que le programme prenne en compte dans la préparation et la mise en œuvre de ce sous-projet et tenant compte de vos expériences dans le domaine ?	
Enjeux et risques du sous projet	c) Les principales problématiques/contraintes environnementales et sociales, hygiène sécurité et santé que vous redoutez ?	
	d) Quels types de risques redoutez-vous le plus dans le cadre du sous-projet ?	
	e) Quelles sont vos attentes par rapport à ce sous-projet ?	
	f) Avez-vous d'autres types de préoccupations ou des craintes vis-à-vis du sous-projet ?	
	g) Quelles recommandations faites-vous pour favoriser une bonne conduite des activités du sous-projet et la gestion environnementale et sociale ?	
La situation du genre dans le cadre de la zone et du sous projet	a) Avez-vous identifié des cas de discrimination ou de groupes défavorisés dans le cadre des projets similaires dans la zone ?	
	b) Si oui quels sont les groupes ou cibles concernées ?	
	c) Existe-t-il des cibles plus sensibles au sous-projet ? quel niveau ou échelle d'implication recommandez-vous ?	
	d) Quels sont vos recommandations en termes d'amélioration de la prise en charge du genre dans le cadre du sous-projet ?	
	e) Quels sont vos besoins de renforcement de capacités en matière de gestion sociale y compris le genre pour une meilleure participation ?	
Suggestions et recommandations	a) Qu'est-ce qu'il y a lieu d'améliorer et/ou de corriger dans la mise en œuvre du sous-projet ?	
	b) Sur le plan de la mobilisation et de la participation des acteurs autour des sous-projets ;	
	c) Sur le plan de la prise en charge des volets genre environnement hygiène sécurité et santé ;	
	d) Sur le plan de la durabilité des investissements, infrastructures, équipements ....	

**PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES PRINCIPALES**

- PRI : .....Région.....
- Département : .....
- Commune : .....
- Village/Site/Lieu de la rencontre : .....
- Date : .....Début.....Fin.....

**Objet rencontre :** .....

.....

.....

**Points discutés :** (i) Au-delà de la présentation du projet, les points de discussion ont porté sur les avis sur le sous projet ; (ii) impacts positifs et négatifs potentiels du sous projet ; (iii) Préoccupations et craintes vis-à-vis du sous projet ; (iv) Risques environnementaux et sociaux, hygiène sécurité et santé ; (v) expériences en lien avec le sous projet ; (vi) Besoins en renforcement de capacités ; (vii) Suggestions et recommandations.

**Etaient présent(e)s :** (Voir la liste en annexe)

**La séance a été présidée par :** .....

A l'issue des échanges et discussions sur les points à l'ordre du jour, les différents avis exprimés par les participants ont été résumés autour des principaux points suivants :

**Avis général sur le sous-projet**

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Président (e) de séance**

**Rapporteur**

**Autres signatures**